

COMPTE-RENDU DU CONSEIL MUNICIPAL ORDINAIRE SEANCE DU VENDREDI 20 NOVEMBRE 2020

Le vendredi 20 novembre 2020 à 20h, les membres du Conseil Municipal se sont réunis sous la présidence de M. Mickaël DELAHAYE, Maire.

Présents :

Mesdames Christelle BEAUDOUIN, Josiane COUILLEAUX, Sandrine RAMBAULT, Coralie GERAULT, Annabelle FOUQUET, Aline LEBRETON et Aurore BIBRON.

Messieurs Mickaël DELAHAYE, Denis MARCHAND, Daniel GERAULT, René VAUGEOIS, Stéphane MANCEAU, Raymond LELIEVRE, Loïc JORRE et Damien COUILLEAUX.

Absents excusés : Josiane COUILLEAUX donnant pouvoir de vote à Damien COUILLEAUX

Secrétaire de séance : Aline LEBRETON

ORDRE DU JOUR

- I. ASSAINISSEMENT : RAPPORT ANNUEL 2019 ET TARIFS 2021
- II. SIAEP : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2019
- III. PRIX DE REVIENT D'UN ELEVE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020/2021
- IV. DETR ET DSIL
- V. QUESTIONS DIVERSES

I- ASSAINISSEMENT : RAPPORT ANNUEL 2019 ET TARIFS 2021

- *Rapport annuel 2019 de l'assainissement collectif*

Christelle Beaudouin présente au conseil le rapport de l'assainissement collectif de l'année 2019.

Le rapport porte sur la station d'épuration de la lagune dans un premier temps puis sur la station à filtres plantés de roseaux.

Le bilan de ces deux stations est le suivant :

- La lagune : compte 232 foyers (220 en 2018) pour une consommation annuelle de 16 926 m³.
- Filtres plantés de roseaux : compte 116 (= 2018) foyers pour une consommation de 8 522 m³.

BILAN Réseau d'assainissement collectif : Le nombre de foyers concerné par le raccordement au réseau d'assainissement collectif s'élève à 353. Soit 339 forfaits assainissement facturés.

=> Consommation : 25 448 m³ facturés ce qui représente 370 factures réalisées.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le rapport d'assainissement collectif de l'année 2019.

Christelle Beaudouin informe également le conseil qu'un curage de la lagune est à prévoir d'ici l'année prochaine, il faut donc lancer une étude au préalable qui est subventionnable à 80% et qui coûtera au final à la commune environ 6 000 €.

- *Validation tarifs facturation 2021 (abonnement 2021 et consommation 2020)*

Christelle Beaudouin présente au conseil un point à date de la situation du budget assainissement qui est excédentaire.

Comme chaque année, il est nécessaire de valider les tarifs de l'assainissement 2021 (abonnement 2021 et consommation 2020).

Christelle BEAUDOUIN informe le conseil qu'il n'y a pas eu d'augmentation tarifaire depuis 2014 et qu'au vu des travaux qui sont à prévoir il serait judicieux d'augmenter les tarifs.

Christelle BEAUDOUIN propose donc les tarifs suivants :

- Abonnement 2021 à 29 € H.T (+0,50€)
- Prix au m³ sur consommation 2020 : 0,95 € H.T (+0,10€/m³)

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, les tarifs proposés pour l'année 2021, c'est-à-dire :

- **Abonnement 2021 à 29 € H.T**
- **Prix au m³ sur consommation 2020 : 0,95 € H.T**

II - SIAEP : PRESENTATION DU RAPPORT ANNUEL 2019

Mickaël Delahaye présente les rapports annuels 2019 du SIAEP pour le délégataire STGS et de l'Agence Technique Départementale de l'eau. Il informe notamment le conseil que les tarifs des abonnements ont baissé significativement pour préserver le pouvoir d'achat des ménages en gardant la faculté de réaliser des travaux d'entretien nécessaires et de renouvellement de réseaux. L'eau distribuée est de bonne qualité et les structures sont bien entretenues.

DELIBERATION : Le conseil valide, à l'unanimité, les rapports annuels de STGS et de l'ATDEAU pour le SIAEP au titre de l'année 2019.

III-PRIX DE REVIENT D'UN ELEVE POUR L'ANNEE SCOLAIRE 2020/2021

Aurore BIBRON présente le coût de fonctionnement de l'école de Commer pour l'année 2019/2020, qui s'avère plus élevé que l'année 2018/2019.

Aurore BIBRON propose au conseil d'appliquer, à partir de cette année, le coût moyen départemental qui sont les suivants :

- Classes maternelles : 1 409€ par élève
- Classes élémentaires : 430€ par élève

Les objectifs de ce calcul sont de recouvrer les frais de scolarité pour l'année 2020/2021 auprès des communes dont les enfants scolarisés ne résident pas à Commer.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, d'appliquer les coûts moyens départementaux pour un élève soit 1 409 € pour un élève en classe maternelle et 430 € pour un élève de classe élémentaires.

IV- DETR (DOTATION D'EQUIPEMENT DES TERRITOIRES RURAUX) ET DSIL (DOTATION DE SOUTIEN A L'INVESTISSEMENT PUBLIC)

Reporté au prochain conseil à la suite de la réponse reçue cette semaine des services de l'Etat au titre de la DSIL 2020.

V – QUESTIONS DIVERSES

+ Financement Lotissement et Zone Artisanale

Mickaël Delahaye informe le conseil que plusieurs banques ont répondu favorablement pour le financement des projets et qu'il, reste encore des réponses à attendre.

Suite à différents échanges avec la trésorerie, Mickael Delahaye informe le conseil que la délibération de Mayenne communauté sur la ZA ne permet pas un portage communal du projet. Ce dossier devra être revu par la communauté pour la suite à donner.

Mickael Delahaye demande donc au conseil son autorisation pour réétudier le recrutement du maître d'œuvre sur le seul projet du lotissement dans un premier temps et de revoir la position de l'intercommunalité concernant la ZA.

DELIBERATION : Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Mickael Delahaye à réétudier le dossier de maîtrise d'œuvre pour le projet du lotissement dans un premier temps, et, de revoir la position de Mayenne Communauté sur la problématique rencontrée pour la partie ZA.

+ Appel d'offres : location terres

Lors du conseil du 6 novembre dernier, Mickaël Delahaye informait le conseil que le GAEC de la Cour, qui exploite plusieurs terrains communaux, allait cesser son activité.

Mickael Delahaye propose au conseil de remettre ces terres en usage agricole. Il propose de lancer un appel à candidature avec remise des prix sous plis pour l'exploitation des terrains cadastrés B 1356- B 1269 – B 1267 avec un bail précaire renouvelable d'un an, et, d'étudier s'il est possible d'intégrer les boues de nos stations en épandage sur ces terres lors des curages à réaliser.

DELIBERATION : Le conseil municipal autorise, à l'unanimité, Mickael Delahaye à lancer un appel à candidature avec remise des offres sous plis pour le bail précaire des terrains cadastrés B 1356 -B126 et B 1267 (n° de parcelles à revoir ensemble)

+ Panneau maison de soins

Mickaël Delahaye demande au conseil de réfléchir au futur nom de notre maison de soin afin d'identifier celle-ci plus facilement pour les futurs visiteurs.

CAUE (conseil d'architecte, d'urbanisme et de l'environnement)

Lors du dernier conseil du 6 novembre 2020, Mickaël Delahaye informait le conseil qu'un architecte du CAUE était venu réaliser des photos pour travailler sur une analyse du projet du centre-bourg et fera un premier retour auprès de la mairie le 3 décembre prochain. Aussi, le CAUE est sollicité pour établir un devis conforme afin de réaliser le cahier des charges nécessaire au recrutement du maître d'œuvre qui suivra ce projet.

Demande de subvention

- Club de foot Etoile bleue de Commer

En application de la règle instituée, la subvention s'élève à 1 751 €. Le club a augmenté ses effectifs du fait du développement de son équipe féminine, et, est à ce jour de 90 licenciés.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le versement d'une subvention d'un montant de 1 751 € à l'association Etoile Bleue section Football.

- Secours Catholique

Mickaël Delahaye informe le conseil de la demande de subvention du Secours Catholique. Le Maire précise que si l'objectif de cette association est tout à fait louable et mérite d'être encouragé, le grand nombre de demandes de subventions émanant de différents organismes extérieurs reçu chaque année ne permet malheureusement pas au budget communal de répondre favorablement à cette demande. La priorité communale reste de soutenir les associations locales.

DELIBERATION : Le conseil municipal décide, à l'unanimité, de ne pas donner suite à la demande de subvention du Secours Catholique.

Serre au comptoir

Reporté au prochain conseil à la suite de la difficulté de demander à Madame Janvrin de se déplacer en cette période de confinement sanitaire.

Devis équarrissage

Mickaël Delahaye informe le conseil que les ragondins et autres nuisibles capturés par notre piègeur sont stockés dans un congélateur en attente d'équarrissage. Pour la société d'équarrissage, nous devons être équipés d'un bac spécifique adapté au camion d'équarrissage. Mickael Delahaye demande à certains conseillers de faire des devis pour le prochain conseil pour l'achat de ce bac spécifique car notre congélateur doit être vidé.

Porte du plan d'eau

La porte des toilettes du plan d'eau a été dégradée en août dernier. Notre assurance prend en charge le remplacement de celle-ci. René Vaugois présente au conseil le devis de la société

Buard d'un montant de 440€ HT. Il précise que les délais de livraison sont très longs actuellement (17 semaines) du fait du COVID.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de la société Buard d'un montant de 440€ H.T.

Matériel communal

Denis Marchand informe le conseil que la débroussailleuse n'est plus optimale à 100% pour un usage intensif. Deux devis ont été réalisés pour améliorer son efficacité :

- Sté Divay : 188.08€ H.T
- Sté Poirier-Letemplier : 175.82€ H.T

Denis Marchand a donc lancé des devis pour l'achat d'une débroussailleuse neuve qui sont les suivants :

	Poirier-Letemplier	Divay
Avec reprise de la débroussailleuse	549,17€ H.T	595,83€ H.T
Sans reprise de la débroussailleuse	606,75€ H.T	616,67€ H.T

Au vu du prix de la reprise, il est proposé de vendre la débroussailleuse en direct et en l'état. Il est proposé de retenir la Société Divay auprès de laquelle nous avons racheté l'intégralité des équipements récemment volés à l'atelier communal.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de la société DIVAY d'un montant de 606.75 € HT pour l'acquisition d'une débroussailleuse.

Finalisation travaux Rue du Four

Daniel Gérard informe le conseil qu'un devis a été lancé auprès de STPO pour finaliser les travaux de la rue du Four d'un montant de 1 776€ HT. Ceux-ci sont conformes au prix unitaire préalablement négocié en 2019 avec la société.

DELIBERATION : Le conseil municipal valide, à l'unanimité, le devis de la société STPO d'un montant de 1 776€ HT pour les travaux complémentaires rue du Four.

Illuminations de Noël

Daniel Gérard informe le conseil que les illuminations vont être mises en place début décembre. Le charpentier local sera sollicité pour la pose des illuminations afin de réduire les risques liés au travail en hauteur pour les agents.

Il est 00h10, la séance est levée.